

Les personnes vivant dans la rue : l'urgence d'agir

Déclaration du groupe Artisanat

Tous les ans à l'approche de l'hiver, est proclamé un « Plan grand froid » pour la mise à l'abri des personnes vivant dans la rue. Des places supplémentaires d'hébergement d'urgence sont ouvertes, et les associations de solidarité renforcent leur mobilisation avec l'appui de nombreux bénévoles.

Malgré cela, des personnes meurent de froid à la rue chaque hiver, et c'est tout au long de l'année que d'autres sont confrontées à bien des difficultés pour survivre.

Certains réussissent à bénéficier d'un hébergement de nuit plus ou moins long en centre d'accueil, et les « plus chanceux » - souvent les familles - d'une place en hôtel social. Mais les perspectives de sortir de ces situations instables concernent un très faible nombre d'entre eux.

Ce triste constat, nous pouvons le dresser depuis longtemps et l'incapacité à y répondre continue d'indigner l'immense majorité de nos concitoyens.

Alors que de nombreux acteurs sociaux viennent en aide aux personnes sans domicile, et que beaucoup d'argent public est consacré aux politiques sociales qui leur sont destinées, il est primordial de revoir notre stratégie publique avec pour objectif de sortir chaque personne de la précarité et non plus simplement de gérer l'urgence.

C'est ce changement d'approche que porte le présent Avis, et le Groupe de l'Artisanat le soutient pleinement.

Parmi ses préconisations, deux axes lui semblent essentiels.

Tout d'abord, le logement. C'est l'une des premières clés de l'insertion sociale.

C'est pourquoi, l'accueil en hébergement d'urgence ou à l'hôtel doit retrouver sa vocation première de solution temporaire, alors que l'accompagnement vers le logement des personnes sans domicile doit devenir la priorité.

Mais, cela suppose d'agir sur l'offre de logements très sociaux et notamment de mobiliser le parc privé ; d'une part, en rendant plus attractives les incitations destinées aux bailleurs

proposant des loyers modestes et d'autre part, en revoyant le dispositif d'intermédiation locative de sorte qu'il soit suffisamment sécurisant pour la perception des loyers.

Cela suppose également de mieux prévenir les ruptures dans les parcours résidentiels des personnes, et d'agir le plus possible en amont dans la prévention des impayés de loyer ou d'échéances de crédit, afin d'éviter la spirale du surendettement qui peut conduire à la rue.

La priorité donnée au logement constitue l'une des orientations du « Plan Pauvreté » annoncé cet automne et l'on peut s'en féliciter. Toutefois, elle devra nécessairement s'articuler avec d'autres solutions, adaptées aux personnes restées durablement sans abri ou présentant des pathologies particulières, et pour lesquelles l'urgence se situe dans l'accompagnement en termes de soins ou de resocialisation au sein d'un hébergement spécifique.

Le deuxième axe porte sur l'accompagnement des personnes sans domicile, qui requière un investissement renforcé pour favoriser un accès durable à l'autonomie.

Il convient de déployer davantage toutes les démarches d'accompagnement global de ces publics dans leur accès aux droits.

Il n'est pas acceptable en effet que, parmi les plus fragiles, un grand nombre ne bénéficient pas des prestations auxquelles ils peuvent prétendre (RSA, Couverture complémentaire maladie, droit à la domiciliation..) par méconnaissance ou par incapacité à répondre à des formalités administratives complexes.

Mais il faut également les accompagner vers les soins de santé, ou encore vers l'accès à une activité, autant de facteurs leur permettant de retrouver confiance et reconnaissance sociale.

À ce titre, les expériences autour de dispositifs souples conçus comme des paliers vers l'emploi, doivent inspirer d'autres initiatives, afin de favoriser un accès progressif, et donc plus solide, vers l'insertion professionnelle.

Le groupe de l'Artisanat a voté l'avis.